

04.10.2002 - 09:00 Uhr

## **BBT: Réforme de la formation commerciale de base plébiscitée Apprentissage de commerce: nouveau règlement dès la rentrée 2003**

Berne (ots) -

Berne, 4 octobre 2002. L'apprentissage de commerce sera soumis à un nouveau règlement dès la rentrée scolaire 2003 pour mieux répondre aux exigences du marché de l'emploi. La réforme de la formation commerciale de base mise en consultation d'avril à fin août 2002 a été plébiscitée. Initiée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), elle se base sur un essai pilote à grande échelle, avec évaluation scientifique parallèle. Son impact sera considérable: sur quelque 100'000 élèves terminant chaque année l'école obligatoire en Suisse, les deux tiers commencent un apprentissage, dont 12'000 dans une branche commerciale.

«Entre 85 et 90% des instances consultées ont accordé leur soutien à la réforme de la formation commerciale de base (RFCB)», relève Ursula Renold, directrice suppléante de l'OFFT et responsable du projet. La clarté du résultat de la consultation souligne le caractère modèle de la démarche adoptée: jamais encore autant de acteurs de la formation professionnelle n'avaient collaboré à un projet de cette envergure en Suisse. La réforme tient compte des attentes de 37 associations professionnelles nationales ainsi que de trois régions linguistiques et culturelles distinctes.

La réforme vise deux objectifs principaux: d'une part, développer l'autonomie des futurs employé(e)s de commerce pour qu'ils acquièrent le sens de l'initiative et améliorent leurs compétences linguistiques et sociales (travail en équipe, contact avec les clients et collègues). D'autre part, leur permettre de développer leurs propres méthodes d'apprentissage pour s'adapter à la vie durant aux évolutions économiques et sociales qui les attendent. La RFCB est inscrite dans l'esprit de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFP).

La distinction qui a prévalu jusqu'ici entre employé(e)s de bureau et de commerce fera place à une formation de trois ans qui se déclinera en trois profils: formation de base avec attestation (profil B), formation élargie avec CFC (profil E) ou maturité professionnelle (profil M). Des bilans intermédiaires permettront le cas échéant de réorienter les apprentis(e)s.

Le marché suisse de l'emploi étant trop petit pour justifier une spécialisation par secteur, les partenaires du projet ont opté pour un règlement de formation unique pour toutes les branches, des assurances aux agences de voyages en passant par les banques. Cette formule garantit la mobilité dans le domaine commercial une fois l'apprentissage terminé.

Sur recommandation de la direction élargie du projet, l'OFFT a fixé l'entrée en vigueur du nouveau règlement en janvier 2003. Il s'appliquera à tous les nouveaux apprentissages de commerce dès la rentrée prochaine et marque la fin d'un processus entamé au milieu des années 90. Les organisations du monde du travail avaient alors déploré que la formation commerciale ne réponde plus à leurs besoins. L'avènement de l'informatique et les changements survenus dans le monde du travail lancent de nouveaux défis aux entreprises. D'où la nécessité de redéfinir les objectifs de la formation professionnelle en général et ceux de la formation commerciale en particulier.

Renseignements: Dr Ursula Renold, directrice suppléante de l'OFFT, Effingerstr. 27, 3003 Berne, tél. 031 323 76 12, e-mail:

ursula.renold@bbt.admin.ch Claire Houriet Rime, communication, OFFT,  
tél. 031 323 04 59, e- mail: claire.houriet@bbt.admin.ch  
Informations sur Internet: [www.rkg.ch](http://www.rkg.ch).

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000119/100020877> abgerufen werden.